

Metz, le 25 juin 2026

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : DELACAUCHY Gaëlle
Tél : 03 87 34 83 50
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

**Madame Sarah Ulrich
Thionville Fensch Agglomération
Hôtel de Communauté
10 rue de Wendel
57700 HAYANGE**

OBJET : Modification de la déclaration relatif à la renaturation du cours d'eau de la Cuvelle sur la commune de Lommerange - Porter à connaissance – Avis de recevabilité - N°57-2026-00191

RÉF. : J:\04 - SABE\42 - PE\42c - DIOTA\45_3350\La Cuvelle\PAC 2026

Madame,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dossier de porter à connaissance au titre de l'article R. 214-40 du Code de l'environnement concernant la modification des reméandrages prévus initialement dans le dossier de déclaration loi sur l'eau rendu recevable le 07/11/2022.

Après examen, je vous informe que votre dossier est recevable.

Cette opération devra être réalisée conformément au dossier déposé. La présente lettre clôt la procédure de "porter à connaissance".

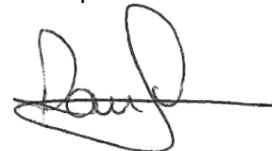
Copies du dossier et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Lommerange pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant et par les tiers durant un délai de deux mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le

tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carine RAUCH', with a horizontal line extending to the right.

Carine RAUCH

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)